

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Côte d'Or

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents en exercice Présents  
au Conseil Syndical

52 51 27

**Date de la convocation :**  
05/12/2022**Date d'affichage**  
05/12/2022**Vote :****Abstention :****Pour :** 29**Contre :**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX  
SEURRE VAL DE SAONE**Séance du lundi 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY Sébastien

**Présents :** Alain PAUTET – François PERRIN – Sébastien FAGOT – Sébastien THEVENIN – Denis MALUTA – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Jean-Marie BAULAND – Camille SIMAR – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Thierry MINET – Pascal JEANNIARD – Céline GILARDET – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Henri MAUCHAMP – Alain BECQUART – Nicolas GAUTHRON – Jean-Louis ROUMANEIX – Jack DUBIEF – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT**S'étaient excusés :** David HIEZ (pouvoir donné à M. LEVEQUE) – Martine DECHAUD – Sophie CHAVATTE – François LORENZI (pouvoir donné à M. MAUCHAMP) -**Étaient absents :** Marc JAUDAUX – Wilfried SUJOBERT – Yves EUVRARD – Hélène MESTRE – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Aurore MOLARD – Matthieu MICHAUD – Eric REMY – Florian LORY – Jocelyne LECLERC – Daniel VIEILLARD – Sébastien DELACOUR – Alain BECQUET – François VARIOT – Rachel BARBIER

N° 22/2022

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN

**OBJET : Communication au conseil syndical des décisions prises par délégation de pouvoir au Bureau**

Les délégués sont informés des décisions suivantes :

- Décision du Bureau N°2022-03 du 20/09/2022

Considérant les travaux de sécurisation des réservoirs ;

Considérant qu'il est recommandé de se munir d'assurances pour ces travaux ;

Considérant l'offre financière faite par la SMABTP,

Le BUREAU a validé, à l'unanimité :

- La souscription à l'assurance Dommages ouvrages dont l'option relative à l'impropriété à destination ainsi que la souscription à l'assurance Tous Risques Chantier.

- Décision du Président N°2022-04 du 20/09/2022

Considérant les travaux de sécurisation des réservoirs ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un diagnostic plomb des ouvrages ;

Considérant les offres financières reçues :

Entreprise	Montant
Alpes contrôles (Dijon)	3 840 € H.T.
A2DI (Chalon)	1 333,33 € H.T.
SAS Diag Etudes (Cuiseaux 71)	1 913 € H.T.
Immobilier Diagnostic (Aiserey)	1 600 € H.T.

Le BUREAU a validé, à l'unanimité :

- Le devis de l'entreprise A2DI.

- Décision du Président N°2022-05 du 20/09/2022

Considérant les travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable réalisés à Trugny Route de Verdun,

Considérant qu'il a été nécessaire de retirer des haies pour le passage de la canalisation,

Considérant que ces haies participent à la sécurité routière,

Considérant les deux devis obtenus :

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 021-252107917-20221212-22\_2022-DE

Entreprise	Montant
S2B Paysage	820 € H.T.
Nature Paysage	972 € H.T.

Le BUREAU a validé, à l'unanimité :

- Le devis de l'entreprise S2B Paysage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL** :

- **PREND ACTE** des décisions prises telles que présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme, le 12 décembre 2022  
Le Président, Sébastien BELORGEY



SYNDICAT DES  
SEURS  
Val de Saône  
71250